



## **ASSEMBLEE GENERALE DU 18 AVRIL 2007**

La mobilisation de plus de 450 actionnaires de Hi-Media a permis de réunir un quorum de plus de 27%. L'assemblée a donc pu se tenir sur première convocation, y compris sur les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Hi-Media a approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> résolutions)

L'autorisation d'un programme de rachat d'actions en application des dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce (6<sup>ème</sup> résolution) et l'autorisation de réduction du capital par voie d'annulation des actions auto-détenues (8<sup>ème</sup> résolution) ont été approuvées, de même que la délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique (7<sup>ème</sup> résolution).

L'autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application des articles L 443-5 et suivants du Code du travail a été approuvée par l'Assemblée des actionnaires ; cette résolution n'était pas agréée par le conseil d'administration (9<sup>ème</sup> résolution).

Les différentes modifications statutaires proposées à l'assemblée des actionnaires ont été approuvées (10<sup>ème</sup> à 17<sup>ème</sup> résolutions).

Le Conseil d'administration tient à remercier l'ensemble des actionnaires qui ont répondu présent à cette convocation.

Paris, le 18 avril 2007.